

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de l'OUEST Stéphanois sur les communes de Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière, Unieux, Firminy, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, Saint-Etienne (Secteur St-Victor-sur-Loire)

Par arrêté n°AR-2019-01-24, le Président du Département de la Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 25 Mars 2019 au 29 Avril 2019 sur le projet de création de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé « PAEN de l'Ouest Stéphanois ».

À cet effet, Monsieur DERORY, Ingénieur en Chef des Ponts et des Forêts en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêteur.

Pièces - Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- 1° une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement
- 2° les plans de situation et de délimitation du périmètre PAEN,
- 3° la notice descriptive des périmètres et du programme d'actions dont annexes,
- 4° l'arrêté d'enquête publique

Consultation du dossier - Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet du Département du 25 Mars 2019 au 29 Avril 2019 **12h00**, en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat :

Communes	Jours et heures d'ouverture
Saint-Etienne	Du lundi au jeudi : 9h00-17h00 Vendredi : 9h00-16h30
Saint-Etienne/St-Victor-sur-Loire	Du Lundi au jeudi : 9h-12h30/13h30-17h Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h30 Samedi : 9h 12h
Unieux	Du lundi au jeudi : 8h-12h /13h30 -17h30 Vendredi : 8h-12h/ 13h30-16h30
Saint-Genest-Lerpt	Lundi : 13h30-16h30 Mardi-Mercredi-Jeudi : 8h30 - 12h/ 13h30-16h30 Vendredi : 8h30-12h00 Samedi : 9h30 - 11h30
Roche-la-Molière	Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h15. Vendredi : 8h30-16h00. Samedi : 9h - 12h.
Le Chambon-Feugerolles	Du lundi au vendredi: 8h30-12h15 et 13h30-17h.
Firminy	Lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h
La Ricamarie	Du lundi au jeudi : 8h15-12h/ 13h30- 17h Vendredi : 8h15-12h/ 13h30-15h45

Le public pourra présenter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures ci-dessus ainsi que sur le registre numérique accessible depuis le site du département : www.loire.fr

Les observations pourront également être adressées par écrit avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (Mairie de Roche-La-Molière) : Monsieur Daniel DERORY, commissaire enquêteur - Mairie 2 Rue Gambetta- 42230 Roche-La-Molière

Permanences du Commissaire enquêteur - Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- Le lundi 25 Mars 2019 de 9h00 à 12h00 à Roche la Molière
- Le jeudi 04 Avril 2019 de 13h30 à 16h30 à Saint-Genest-Lerpt
- Le samedi 13 Avril 2019 de 9h00 à 12h00 à Saint-Victor-sur-Loire
- Le mardi 23 Avril 2019 de 14h00 à 17h00 à Unieux
- Le lundi 29 Avril 2019 de 9h00 à 12h00 à Roche-la-Molière

Rapport et conclusions - À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée par le public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site du Département.

Une copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Département de la Loire - PADD - DAFE - Service agriculture – 2 rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT ETIENNE Cedex 1.

Création du périmètre - En application de l'article R 143-3 du code de l'urbanisme, la création du périmètre est décidée par une délibération du Département après déroulement de l'enquête publique.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du service agriculture au 04.77.48.40.52